

Droits de l'homme et relativisme culturel

Marc Augé

DANS **REVUE INTERNATIONALE DE PSYCHOSOCIOLOGIE** 2004/23 Vol. X , PAGES 95 À 97
ÉDITIONS **ESKA**

ISSN 1260-1705

ISBN 2747207331

DOI 10.3917/rips.023.0095

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-psychosociologie-2004-23-page-95?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour ESKA.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DROITS DE L'HOMME ET RELATIVISME CULTUREL

Marc AUGÉ *

Les droits de l'homme sont une valeur universelle, mais ils ont été formulés à une époque précise de l'histoire occidentale. C'est sensiblement à la même époque que l'occident a commencé à s'intéresser plus systématiquement aux différences culturelles comme telles. Cette double démarche était intéressante et significative. Elle ne pensait pas comme contradictoires la référence à l'universel et le constat des différences. Au contraire, elle pouvait même s'appuyer sur le constat de ces différences pour mettre en cause les usages occidentaux. Cette attitude intellectuelle est déjà celle de Montaigne pour qui tout homme porte en lui « *l'image de l'humaine condition* », mais qui ne trouve pas les cruautés des Tupis Guaranis plus féroces que celles dont font preuve les Français dans leur guerre de religions. Montesquieu prête à ses Persans un regard lucide et critique sur la société française, mais il n'idéalise pas pour autant les mœurs du harem.

Il semblerait parfois que nous ayons pris du retard par rapport à l'âge des Lumières. On entend souvent invoquer le droit des cultures contre la référence à l'universel réduite à un trait culturel occidental. L'ethnologie, au moins par certaines de ses formulations, peut être tenue pour responsable de ces errements. En soulignant l'ethnocentrisme fréquent du regard occi-

* Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

dental, en soulignant la logique et les raisons des cultures locales et des visions du monde différentes, double démarche parfaitement salutaire en soi, elle a encouragé des interprétations relativistes beaucoup plus contestables. La tentation de s'arrêter aux frontières supposées strictement délimitées de chaque culture pour en saluer la « différence » et, au nom de la différence, en affirmer l'entière légitimité, marque l'abandon de toute référence à un droit qui transcende celui des « cultures » : c'est une démission de la pensée de l'universel.

Il faut à ce propos lever une double ambiguïté. L'universalisme n'est pas une projection de l'histoire et des institutions occidentales sur la planète – ce qui relèverait d'un impérialisme dont l'opposition global/local est la traduction intellectuelle et qui existe en effet, mais l'affirmation d'une exigence de droit qui concerne d'abord l'autonomie de l'individu comme tel. Les droits de l'homme et du citoyen définissent d'abord l'autonomie de droit du sujet politique individuel, dont on sait bien qu'elle ne se réalise jamais complètement, mais qui a assez progressé comme idée pour que nul tyran aujourd'hui n'ose en proclamer explicitement l'inanité. Les dictatures de tout poil, théocratiques ou autres, jouent avec les mots, manient les sophismes les plus éculés, mais cette rhétorique, tout comme celle de ceux qui, à l'intérieur des régimes démocratiques, défendent d'abord leurs intérêts propres, est un aveu de faiblesse intellectuelle.

Tous les systèmes culturels sont intéressants et respectables parce qu'ils déclinent tous à leur manière les rapports de l'individu à la collectivité. Tous affrontent les questions les plus problématiques par lesquelles passe concrètement et symboliquement la mise en œuvre de ces rapports : celles qui portent sur la différence des sexes, sur la différence des âges et sur la différence des origines en général. Car les systèmes culturels sont des produits de l'histoire autant que du cerveau humain. Ils bougent, ils s'adaptent ou se transforment sous la double action des autres systèmes (le fameux « contact culturel ») et de l'économie générale. En ce sens, ils relèvent tous d'une dialectique de l'universel comme exigence et du particulier comme état de fait. Les différences ne sont pas respectables en tant que telles, mais en tant qu'elles sont relatives et, dans cette mesure, théoriquement universalisables.

On ne peut donc dire ni que les droits de l'homme sont l'apanage d'un pays ou d'une culture en particulier, ni qu'ils sont également présents et respectés en droit par chaque culture et, en fait, par chaque régime politique. L'exigence des droits de l'homme reste partout une exigence parce

que les droits de l'homme et du citoyen ne sont pas un simple appel à la tolérance et à l'humanité des comportements, qu'ils ont un contenu politique et qu'aucun régime politique n'en réalise complètement l'idéal. Mais il y a, de ce point de vue, des différences considérables entre les divers régimes politiques, entre les statuts différents qu'ils reconnaissent aux traditions religieuses et culturelles, entre ces traditions elles-mêmes, et plus encore entre les interprétations et les utilisations qui en sont faites, en définitive entre les histoires dans lesquelles s'inscrivent traditions et interprétations. Invoquer la culture contre les droits de l'homme, c'est donc à la fois une erreur, un mensonge et une faute.

Les cosmogonies, dans toutes les cultures du monde, décrivent la naissance de l'humanité et des sociétés humaines comme un processus de différenciation à partir du chaos initial : le vivant se dégage progressivement de l'inerte, les espèces prennent forme progressivement, l'humain se dégage de l'animal, la pleine individualisation du corps et la différenciation des sexes se font plus tard, et aussi la distinction de la vie et de la mort qui donne son véritable statut à l'individu. Le mythe raconte la naissance de l'histoire humaine comme celle d'une progressive individuation ? Les cultures humaines, à l'inverse, sont tentées par la remontée vers le mythe, c'est-à-dire vers des catégories indifférenciées qui sont autant d'objets sur lesquels le pouvoir peut s'exercer (femmes, jeunes, autres de diverses sortes, humains assignés au statut d'animaux). L'histoire humaine pourrait être analysée comme relevant de cette tension entre historicisation (individualisation) et mythification (indifférenciation). Dans cette optique, les droits de l'homme comme citoyen générique, indépendamment de son origine, de son sexe, de son âge ou de quelque autre critère catégoriel, font le sens de l'histoire. Il faut continuer à démythifier l'histoire. ●